

COMMUNE DE MALVILLE
ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
N°2025-98T

Le maire de la commune de Malville

- Vu le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
- Vu la demande initiale en date du 22/04/2025 présentées par l'entreprise Eurovia Atlantique, 3 rue de la métallurgie à Carquefou (44470) pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées rue de l'Europe, ZI d la Croix rouge à Malville.
- Vu l'avis émis par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les restrictions suivantes seront mises en œuvre au droit du chantier à compter

Du lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2025 inclus.

- Le stationnement et le dépassement des tous véhicules seront interdits.
- La VC 4 sera barrée à toute circulation, la déviation sera mise en place vers Cordemais et le Temple de Bretagne. La déviation est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'entreprise Eurovia Atlantique sera chargée de la mise en place d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière (approuvée par arrêté du 7 juin 1977).

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux qui font l'objet de sa demande et **s'engage à remettre en l'état la chaussée, les accotements, le busage existant, les bordures, trottoirs et la signalétique existante** (horizontale et verticale).

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de la Gendarmerie de Pontchâteau sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code des Collectivités territoriales.

A Malville, le 12/05/2025

Pour le Maire et par délégation
Régine HÉLIOT
Adjointe à la voirie



